



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 16 mars 2022

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **Préavis no. 01-2022, du 14 février 2022, relatif au Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique** ;
- o ayant entendu le rapport de la Commission d'Urbanisme ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. **d'adopter** le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ;
2. **de soumettre** cette réglementation pour ratification à la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité ;
3. **de fixer** son entrée en vigueur à la date de ratification par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire.
5 abstentions.

Noville, le 16 mars 2022

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN